BUREAU VERITAS EXPLOITATION SAS
GEP Lorraine Bourgogne (Nancy)
ZAC De frocourt
29 rue Antoine de St Exupery
54710 FLEVILLE DEVANT NANCY

Rapport de repérage amiante avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti

Article R4412-97 du Code du Travail, Norme NF X 46-020

REFERENCES MISSION

Rapport N° : 31626609/S1/1/AM-RTV_V1

Rédigé le : 24/04/2026

Référence au programme de travaux :
0005737560 AM ET PB RTV BAT C ET CLOTURE CCI NANCY 0005737560 AM ET PB RTV BAT C ET CLOTURE CCI NANCY réalisé le 03/04/2026 par FONTENEAU Natalia

DONNEUR D'ORDRE

UNION GROUPEMENTS D ACHATS PUBLICS
Natalia FONTENEAU
53 RUE STANISLAS
54000 NANCY

SITE D'INTERVENTION

Site principal - CCI

53 RUE STANISLAS
54000 NANCY

Batiment C

Latitude : 48.691400 / Longitude : 6.176400

Date(s) d'intervention(s) :
Le 13/04/2026



SYNTHESE DE CONCLUSION

SANS AMIANTE repéré

OPERATEUR(S) DE REPERAGE

Prénom Nom	Fonction	Compétence	Signataire du rapport
Beranger Bernard	Operateur de repérage	Certification N° B2C - 0921	Beranger Bernard

Le présent rapport comporte 26 pages, dont 16 pages d'annexes. Il ne peut être reproduit qu'intégralement.

Copyright BUREAU VERITAS

SOMMAIRE

1. PROGRAMMES ET PÉRIMÈTRE DE LA MISSION **3**
1.1. Programme de travaux défini par le donneur d'ordre 3
1.2. Programme de repérage défini par l'opérateur de repérage 3
1.3. Périmètre de repérage défini par l'opérateur de repérage 4

2. CONCLUSIONS **5**
2.1. Obligations réglementaires 6

3. INFORMATIONS GENERALES **7**
3.1. Immeuble bâti objet de la mission 7
3.2. Parties prenantes 7

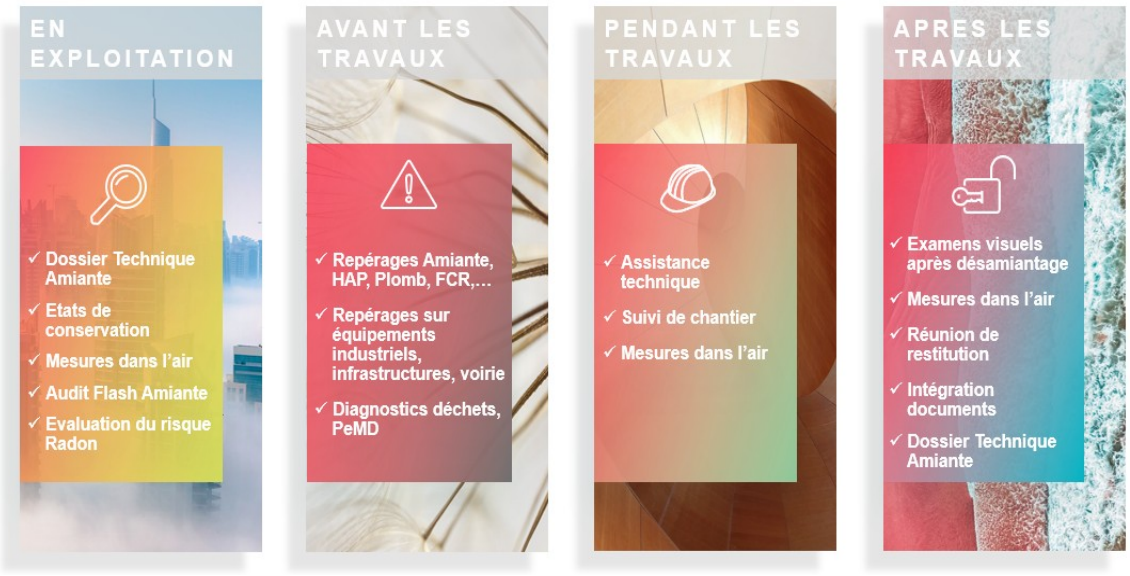
4. DESCRIPTION DE LA MISSION DE REPERAGE **7**
4.1. Références réglementaires 7

5. CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE **8**
5.1. Date(s) de visite(s) 8
5.2. Ecarts, adjonctions ou suppressions à la norme NF X46-020 8
5.3. Conditions spécifiques 8
5.4. Documents remis par le donneur d'ordre ou disponibles lors de la visite 8

6. RESULTATS DETAILLES DU REPERAGE **9**
6.1. Matériaux et produits repérés 9

7. ANNEXES **11**
7.1. Parties d'immeuble bâti visitées 11
7.2. Photos prélèvements 12
7.3. Photos sondages 14
7.4. Attestation d'assurance 15
7.5. Certificat de compétence 17
7.6. Croquis de repérage 18
7.7. Rapport d'analyse du laboratoire 20

BUREAU VERITAS vous accompagne durant toutes les phases de vos projets



1. PROGRAMMES ET PÉRIMÈTRE DE LA MISSION

1.1. Programme de travaux défini par le donneur d'ordre

Selon le(s) document(s) remis par le donneur d'ordre, le programme des travaux prévus est le suivant :

Description succincte du programme des travaux
Remise en peinture des grilles extérieures et des balcons du bâtiment C, et de la salle des séances

1.2. Programme de repérage défini par l'opérateur de repérage

Il définit les ouvrages de la construction et parties d'ouvrages de l'annexe 1 de l'arrêté du 16/07/2019 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations réalisées dans les immeubles bâtis, impactés par les travaux prévus.

Le présent repérage concerne uniquement les produits ou matériaux identifiés comme concernés directement ou indirectement par les travaux au vu des informations fournies par le donneur d'ordre.

Dans le cas où des produits et matériaux susceptibles de contenir de l'amiante, n'ont pas fait l'objet de recherche d'amiante car non identifiés comme concernés par les travaux prévus au vu des informations fournies préalablement au repérage, il conviendra que le donneur d'ordre fasse effectuer des investigations supplémentaires ultérieures.

Ouvrages et parties d'ouvrages de l'annexe 1 de l'arrêté du 16/07/2019 concernés par les travaux prévus

Ouvrages de la construction	Parties d'ouvrages
02 - Parois verticales extérieures et façades	
Conduits en façade	Conduits d'eaux pluviales, Conduits d'eaux usées, Conduits de fumée
Eléments associés à la façade	Conduits, Elements ponctuels : chéneaux, rives, corniches
Façades légères, murs rideaux, bardages, panneaux sandwichs	Ardoises composites hors fibres-ciment, Ardoises en fibres-ciment, Bacs en fibres-ciment, Eléments de remplissage, Joints d'assemblage, Joints d'étanchéité, Mastics, Panneaux, Peinture, Plaques, Revêtements intérieurs anti condensation, Tresses
Façades lourdes y compris poteaux	Appuis de fenêtres en fibres-ciment, Coffrages perdus, Colle, Colles de carrelage, Colles de faïence, Colles de pate de verre, Couvre-joints, Eléments en maçonnerie silico-calcaire (1880-1940) briques blanches silico-calcaire, Enduits extérieurs projetés, lissés ou talochés, crépis extérieurs, Enduits pelliculaires de lissage/débullage, Garnissage des joints de dilatation, Imperméabilisant, Isolant, Joints de carrelage, Joints de dilatation, Joints de faïence, Joints de pate de verre, Peintures, Primaires d'accrochage, Ragréage, Revêtements plastiques épais (RPE)
Isolant et protection thermique ou acoustique sous bardage	Carton-amiante, Enduits projetés, Flocages
Menuiseries extérieures	Garnitures de friction sur fenêtres basculantes, Joints d'étanchéité, Joints de mastic de vitrage , Peintures décoratives, Plaques en fibres-ciment
06 - Conduits et accessoires intérieurs	
Clapets coupe-feu	Calfeutrements, Clapets, Joints, Lames, Rebouchages, Tunnels
Conduits	Calorifugeages, Colles de calorifugeage, Conduits, Conduits de drainage en fibres-bitumes, Enveloppes de calorifuges, Flocages, Joints entre éléments, joints de brides, Manchons, Mastics, Matelas, Rubans adhésifs
Vide-ordures	Conduits, Joints d'étanchéité des trappes, Vidoirs en fibres-ciment
Volets coupe-feu	Calfeutrements, Ossature, Rebouchages, Volets

1.3. Périmètre de repérage défini par l’opérateur de repérage

Au vu du descriptif des travaux prévus, les parties de bâtiment objets de la mission sont les suivantes :

Partie(s) du bâtiment :

BALCON ET MARQUISES DU BATIMENT C
GRILLES RUE STANISLAS

2. CONCLUSIONS

Dans le cadre de la mission objet du présent rapport, il n'a pas été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante.

2.1. Obligations réglementaires

Si le donneur d'ordre n'est pas le propriétaire de l'immeuble bâti concerné par la mission de repérage, il adresse à ce dernier une copie du rapport établi par l'opérateur de repérage.

En cas de mission de repérage portant sur une partie privative d'un immeuble collectif à usage d'habitation, son propriétaire met à jour le contenu du « dossier amiante – parties privatives » (DAPP) prévu à l'article R. 1334-29-4 I du Code de la Santé Publique, en y intégrant les données issues du rapport ou du pré-rapport de repérage amiante avant travaux. Il tient à disposition et communique, ce DAPP ainsi complété, selon les modalités prévues au II de l'article R. 1334-29-4 du code de la santé publique.

En cas de mission de repérage portant sur les parties communes d'un immeuble collectif à usage d'habitation ou sur un immeuble non utilisé à fin d'habitation, son propriétaire met à jour le contenu du « dossier technique amiante » (DTA) prévu au I de l'article R. 1334-29-5 du Code de la Santé Publique ainsi que de sa fiche récapitulative, en y intégrant les données issues du rapport ou du pré-rapport de repérage amiante avant travaux. Il tient à disposition et communique ce DTA, ainsi complété, selon les modalités prévues au II de l'article R. 1334-29-5 du code de la santé publique.

En cas de mission de repérage portant sur tout ou partie d'un immeuble d'habitation ne comprenant qu'un seul logement, son propriétaire conserve le rapport ou le pré-rapport restituant les conditions de réalisation et les conclusions de cette recherche d'amiante. Il communique ce rapport, sur leur demande, à toute personne physique ou morale appelée à effectuer des travaux dans l'immeuble bâti ainsi qu'aux agents de contrôle de l'inspection du travail mentionnés à l'article L. 8211-1 du Code du Travail, aux agents du service de prévention des organismes de sécurité sociale et, en cas d'opération relevant du champ de l'article R. 4534-1 du Code du Travail, de l'organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics.

3. INFORMATIONS GENERALES

3.1. Immeuble bâti objet de la mission

Adresse : Site principal - CCI
53 RUE STANISLAS
54000 NANCY

Bâtiment	Fonction principale	Classement	Date permis de construire ou année de construction	Année de réhabilitation ou description des modifications
Site principal - CCI	Administrations, bureaux	Autres	Sans informations fournies par le donneur d'ordre, la date d'obtention du permis de construire est présumée être inférieure au 1 juillet 1997	Non-communiqué

3.2. Parties prenantes

Contact	Qualité	Société	Adresse	Coordonnées
Natalia FONTENEAU	Donneur d'ordre	UNION GROUPEMENTS D ACHATS PUBLICS	53 RUE STANISLAS 54000 NANCY	/

4. DESCRIPTION DE LA MISSION DE REPERAGE

Ce rapport est établi dans le cadre du repérage des matériaux et produits impactés par les travaux listés en annexe de l'arrêté du 16/07/2019, en vue de la réalisation de l'évaluation initiale du risque amiante.

4.1. Références réglementaires

- Code du travail : articles L4412-2, R4412-97,
- Décret n°2017-899 du 9 mai 2017 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations,
- Arrêté du 16/07/2019 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations réalisées dans les immeubles bâtis,
- Norme NF X 46-020 du 5 août 2017 : Repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante dans les immeubles bâtis.

5. CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE

5.1. Date(s) de visite(s)

Le 13/04/2026

5.2. Ecarts, adjonctions ou suppressions à la norme NF X46-020

Absence de documents, d'informations concernant :

- Les dates de délivrance du permis de construire ou des années de construction
- Les années de modification ou de réhabilitation
- La construction, les caractéristiques particulières des locaux, les modifications survenues dans les locaux, les dates et la nature des travaux réalisés (réparation, restauration, entretien, réhabilitation…)

5.3. Conditions spécifiques

- Présence d'occupant lors de la visite (pas d'évacuation temporaire)
- Encombrement de mobilier ou d'équipement lors de la visite (pas d'évacuation temporaire)

5.4. Documents remis par le donneur d'ordre ou disponibles lors de la visite

Objet / Type de document	Auteur	Date	Référence	Conclusions (si rapport de repérage)
Programme de travaux / 0005737560 AM ET PB RTV BAT C ET CLOTURE CCI NANCY	FONTENEAU Natalia	03/04/2026	0005737560 AM ET PB RTV BAT C ET CLOTURE CCI NANCY	/

Les résultats antérieurs en matière de recherche d'amiante utilisés pour la réalisation du repérage, communiqués dans le cadre de la présente mission, sont réputés satisfaire aux exigences imposées par les textes en matière de diagnostics, constats et repérages amiante.

6. RESULTATS DETAILLES DU REPERAGE

6.1. Matériaux et produits repérés

Abréviations du tableau :

ZPSO = Zone Présentant des Similitudes d'Ouvrage
Pxx P = Prélèvement n°xx Positif, contenant de l'amiante
Pxx N = Prélèvement n°xx Négatif, ne contenant pas d'amiante
xx_ant = Prélèvement réalisé lors d'un repérage antérieur
Sxx = Sondage n°xx
xx* = élément témoin de la ZPSO
Nota : Hormis pour l'élément témoin, tout prélèvement est précédé d'un sondage

Critères de décision :
AN = Analyse
DC = Document consulté
MA = Marquage
PN = Ne contient pas d'amiante par nature

Localisation	Ouvrage	Matériau / Produit	Aspect	Couleur	N° ZPSO	N° Prél.	N° Sond.	Critère de décision	Observation	Présence amiante
PLAN DE MASSE -> BALCONS ET MARQUISE BAT C	Menuiseries extérieures	Peintures décoratives	Multicouches	Vert, Orange	24	/	S14	AN	/	Non
	Façades lourdes y compris poteaux	Ragréage	Ciment	Gris	26	P23* N	/	AN	Ragréage sur balcon	Non
	Façades lourdes y compris poteaux	Ragréage	Ciment	Gris	26	P24 N	/	AN	Ragréage sur balcon	Non
	Menuiseries extérieures	Peintures décoratives	Multicouches	Vert, Orange	24	P21* N	/	AN	/	Non
	Murs et cloisons maçonnées "en dur"	Joints d'assemblage	Ciment	Beige	25	P22* N	/	AN	Joint jonction garde corp mur	Non
	Verrières	Joints d'étanchéité entre menuiserie et ossature	Métallique	Gris	29	P29* N	/	AN	Joint toiture marquise	Non
	Verrières	Joints d'étanchéité entre menuiserie et ossature	Bitumineux	Noir	29	P29* N	/	AN	Joint toiture marquise	Non

Localisation	Ouvrage	Matériau / Produit	Aspect	Couleur	N° ZPSO	N° Prél.	N° Sond.	Critère de décision	Observation	Présence amiante
PLAN DE MASSE -> BALCONS ET MARQUISE BAT C	Verrières	Joints d'étanchéité entre menuiserie et ossature	Métallique	Gris	29	P30 N	/	AN	Joint toiture marquise	Non
	Verrières	Joints d'étanchéité entre menuiserie et ossature	Bitumineux	Noir	29	P30 N	/	AN	Joint toiture marquise	Non
	Verrières	Joints d'étanchéité entre menuiserie et ossature	Mastic	Gris	30	P31* N	/	AN	Joint d'étanchéité jonction marquise mur	Non
	Verrières	Joints d'étanchéité entre menuiserie et ossature	Mastic	Gris	30	P32 N	/	AN	Joint d'étanchéité jonction marquise mur	Non
PLAN DE MASSE -> GRILLES RUE STANISLAS	Façades lourdes y compris poteaux	Peintures	Multicouches	Noir, Vert	31	P33* N	/	AN	Barrière côté rue Stanislas	Non
	Façades lourdes y compris poteaux	Ragréage	Ciment, Granuleux	Gris	32	P34* N	/	AN	Côté rue Stanislas	Non
	Façades lourdes y compris poteaux	Peintures	Multicouches	Noir, Vert	31	P35 N	/	AN	Barrière côté rue Stanislas	Non
	Façades lourdes y compris poteaux	Ragréage	Ciment, Granuleux	Gris	32	P36 N	/	AN	Côté rue Stanislas	Non

Copyright BUREAU VERITAS

7. ANNEXES

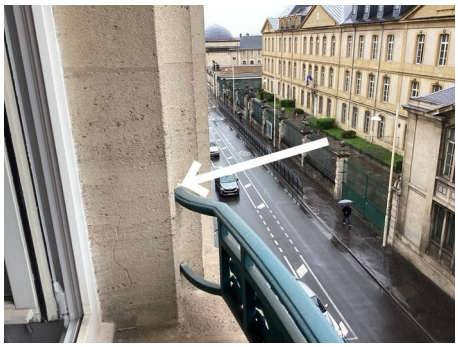
7.1. Parties d’immeuble bâti visitées

La liste ci-dessous présente les parties d’immeuble inspectées dans le cadre de la mission confiée à BUREAU VERITAS.
Il appartient au donneur d'ordre ou à son représentant, seule personne à même d'avoir une parfaite connaissance des lieux, de signifier à BUREAU VERITAS. toute omission, erreur ou incohérence éventuelle dans l'identification des locaux ou zones figurant à un titre ou à un autre dans le présent rapport.

Localisation	Descriptif sol / mur / plafond
PLAN DE MASSE	/
PLAN DE MASSE -> BALCONS ET MARQUISE BAT C	/
PLAN DE MASSE -> GRILLES RUE STANISLAS	/

7.2. Photos prélèvements

P21	ZPSO 24
PLAN DE MASSE -> BALCONS ET MARQUISE BAT C	
	
Menuiseries extérieures -> Peintures décoratives	

P22	ZPSO 25
PLAN DE MASSE -> BALCONS ET MARQUISE BAT C	
	
Murs et cloisons maçonnées "en dur" -> Joints d'assemblage	

P23	ZPSO 26
PLAN DE MASSE -> BALCONS ET MARQUISE BAT C	
	
Façades lourdes y compris poteaux -> Ragréage	

P24	ZPSO 26
PLAN DE MASSE -> BALCONS ET MARQUISE BAT C	
	
Façades lourdes y compris poteaux -> Ragréage	

P29	ZPSO 29
PLAN DE MASSE -> BALCONS ET MARQUISE BAT C	
	
Verrières -> Joints d'étanchéité entre menuiserie et ossature \| Joints d'étanchéité entre menuiserie et ossature	

P30	ZPSO 29
PLAN DE MASSE -> BALCONS ET MARQUISE BAT C	
	
Verrières -> Joints d'étanchéité entre menuiserie et ossature \| Joints d'étanchéité entre menuiserie et ossature	

P31	ZPSO 30

PLAN DE MASSE -> BALCONS ET MARQUISE BAT C



Verrières -> Joints d'étanchéité entre menuiserie et ossature

P32	ZPSO 30

PLAN DE MASSE -> BALCONS ET MARQUISE BAT C



Verrières -> Joints d'étanchéité entre menuiserie et ossature

P33	ZPSO 31

PLAN DE MASSE -> GRILLES RUE STANISLAS



Façades lourdes y compris poteaux -> Peintures

P34	ZPSO 32

PLAN DE MASSE -> GRILLES RUE STANISLAS



Façades lourdes y compris poteaux -> Ragréage

P35	ZPSO 31

PLAN DE MASSE -> GRILLES RUE STANISLAS



Façades lourdes y compris poteaux -> Peintures

P36	ZPSO 32

PLAN DE MASSE -> GRILLES RUE STANISLAS



Façades lourdes y compris poteaux -> Ragréage

Copyright BUREAU VERITAS

7.3. Photos sondages

S14	ZPSO 24
PLAN DE MASSE -> BALCONS ET MARQUISE BAT C	
	
Menuiseries extérieures -> Peintures décoratives	

7.4. Attestation d'assurance

Allianz

Attestation d'assurance

Nous soussignés, **Allianz Global Corporate & Specialty SE** - Succursale en France - 1 Cours Michelet – CS 30051 - 92076 Paris La Défense Cedex, (« la Compagnie ») certifions par la présente que la société :

Bureau Veritas S.A.
Tour Alto, 4 Place des Saisons
92400 Courbevoie

agissant tant pour son compte que pour le compte de sa filiale,

Bureau Veritas Exploitation S.A.S.
4 Place des Saisons
92400 Courbevoie

a souscrit auprès de notre compagnie la police n° **FRL001575** garantissant les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile pouvant lui incomber dans l'exercice de ses activités garanties et notamment :

Missions travaux :

- Repérage amiante avant travaux / démolition (tout domaine d'activité)
- Mise à jour des documents de traçabilité et de cartographie amiante (DTA, DAPP, DT navire, DTCA autres domaines d'activité)
- Examen visuel des surfaces traitées (tout domaine d'activité)
- Repérage du plomb avant travaux (tout domaine d'activité)
- Diagnostic des produits, équipements, matériaux et déchets (tout domaine d'activité)
- Etat parasitaire
- Etat relatif à la présence de termite
- Diagnostic mérule

Missions exploitation :

- Diagnostics amiante et inventaires des matières dangereuses à bord des navires et matériel flottant
- Repérage amiante pour intégration aux documents de traçabilité et de cartographie amiante (pour DTA, DAPP, DT navire, DTCA autres domaines d'activité)
- Création ou mise à jour des documents de traçabilité et de cartographie amiante (DTA, DAPP, DT navire, DTCA autres domaines d'activité)
- Evaluation de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante
- Diagnostic et dépistage du radon dans les bâtiments, cavités, lieux souterrains, recherche des sources, voies d'entrées et de transfert, mesure de flux d'exhalation des sols
- Diagnostic technique global
- Diagnostic accessibilité

Missions transaction / location :

- Repérage amiante pour établissement du constat vente
- Constat des risques d'exposition au plomb
- Etat relatif à la présence de termite
- Diagnostic de performance énergétique
- Etat de l'installation intérieure d'électricité
- Etat de l'installation intérieure de gaz
- Mesurages Carrez - Boutin
- Etat des risques

Allianz Global Corporate & Specialty SE
Succursale en France
1 cours Michelet - CS 30051
92076 Paris La Défense Cedex
487 424 608 RCS Nanterre
N° TVA intracommunautaire *FR*
00 487 424 608

Siège social :
Königinstrasse 28
80802 Munich
Allemagne

Société Européenne immatriculée en Allemagne sous le N° HRB 208312
Entreprise soumise au contrôle de la Bundesanstalt für Finanzdienstleistungsaufsicht
Graurheindorfer Strasse 108 - 53117 Bonn, Allemagne

www.agcs.allianz.com

Allianz

Attestation d'assurance

Autres missions :

- Assistance technique amiante et plomb
- Prélèvement et analyse de matières dangereuses

La garantie s'exerce à concurrence des montants ci-après :

RESPONSABILITÉ CIVILE EXPLOITATION:

Tous dommages confondus
(corporels, matériels et immatériels consécutifs ou non) **1'000'000 EUR** par sinistre et par année d'assurance

Période d'assurance : du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2026 inclus.

La présente attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit et ne saurait engager la Compagnie au- delà des clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Le contenu de la présente attestation ne peut en aucun cas être considéré ou interprété comme dérogeant ou modifiant l'une des conditions ou dispositions de la police ci-dessus mentionnée.

Fait à Paris La Défense, le 23 décembre 2025.
Pour la compagnie

Allianz
Allianz Global Corporate & Specialty SE
Succursale en France
1 cours Michelet
CS 30051
92076 Paris La Défense
487 424 608 RCS Nanterre

Signed by: LORENZO BATTISTI
EMail: lorenzo.battisti1@allianz.com
Signing time: 23-12-2025 10:46:58
IP address: 165.225.202.119

Allianz Global Corporate & Specialty SE
Succursale en France
1 cours Michelet - CS 30051
92076 Paris La Défense Cedex
487 424 608 RCS Nanterre
N° TVA intracommunautaire *FR*
00 487 424 608

Siège social :
Königinstrasse 28
80802 Munich
Allemagne

Société Européenne immatriculée en Allemagne sous le N° HRB 208312
Entreprise soumise au contrôle de la Bundesanstalt für Finanzdienstleistungsaufsicht
Graurheindorfer Strasse 108 - 53117 Bonn, Allemagne

www.agcs.allianz.com

7.5. Certificat de compétence

cofrac
CERTIFICATION DE PERSONNES
Accréditation n°4-0557 PORTÉE DISPONIBLE SUR www.cofrac.fr

B2C
Bureau Contrôle Certification

N° de certification
B2C 0921

CERTIFICATION DE PERSONNES
attribuée à :

Béranger BERNARD
Dans les domaines suivants :

Amiante sans mention : Secteur B - certification des personnes réalisant des missions de repérage et de diagnostic de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante

Obtenue le : 18/03/2021 — **Valable jusqu'au :** 17/03/2028*

Arrêté du 1er juillet 2024 définissant les critères de certification des diagnostiqueurs intervenant dans les domaines du diagnostic amiante, électricité, gaz, plomb et termite, de leurs organismes de formation et les exigences applicables aux organismes de certification

Amiante avec mention : Secteur Bbis : certification des personnes réalisant des missions de repérage et de diagnostic de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante

Obtenue le : 18/03/2021 — **Valable jusqu'au :** 17/03/2028*

Arrêté du 1er juillet 2024 définissant les critères de certification des diagnostiqueurs intervenant dans les domaines du diagnostic amiante, électricité, gaz, plomb et termite, de leurs organismes de formation et les exigences applicables aux organismes de certification

Certification DPE sans mention : Secteur D - certification des personnes réalisant des diagnostics de performance énergétique d'habitations individuelles et de lots dans des bâtiments à usage principal d'habitation et des attestations de prise en compte de la réglementation thermique

Obtenue le : 18/03/2021 — **Valable jusqu'au :** 17/03/2028*

Arrêté du 20 juillet 2023 définissant les critères de certification des diagnostiqueurs intervenant dans le domaine du diagnostic de performance énergétique, de leurs organismes de formation et les exigences applicables aux organismes de certification et modifiant l'arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification

Certification DPE avec mention : Secteur Dbis - certification des personnes réalisant des diagnostics de performance énergétique d'immeubles ou de bâtiments à usage principal autre que d'habitation

Obtenue le : 18/03/2021 — **Valable jusqu'au :** 17/03/2028*

Arrêté du 20 juillet 2023 définissant les critères de certification des diagnostiqueurs intervenant dans le domaine du diagnostic de performance énergétique, de leurs organismes de formation et les exigences applicables aux organismes de certification et modifiant l'arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification

Fait à STRASBOURG, le 24 mars 2026

Gérant
STEGER Alexandre

B2C
Bureau Contrôle Certification
24 rue des Prés
67380 LINGOLSHEIM

*Sous réserve du respect des dispositions contractuelles et des résultats positifs de la surveillance.
La conformité de cette certification peut être vérifiée sur le site : www.b2c-france.com

24 rue des Prés • 67380 LINGOLSHEIM • Tél : 03 88 22 21 97 • e-mail : B.2.C@outlook.com • www.b2c-france.com

7.6. Croquis de repérage

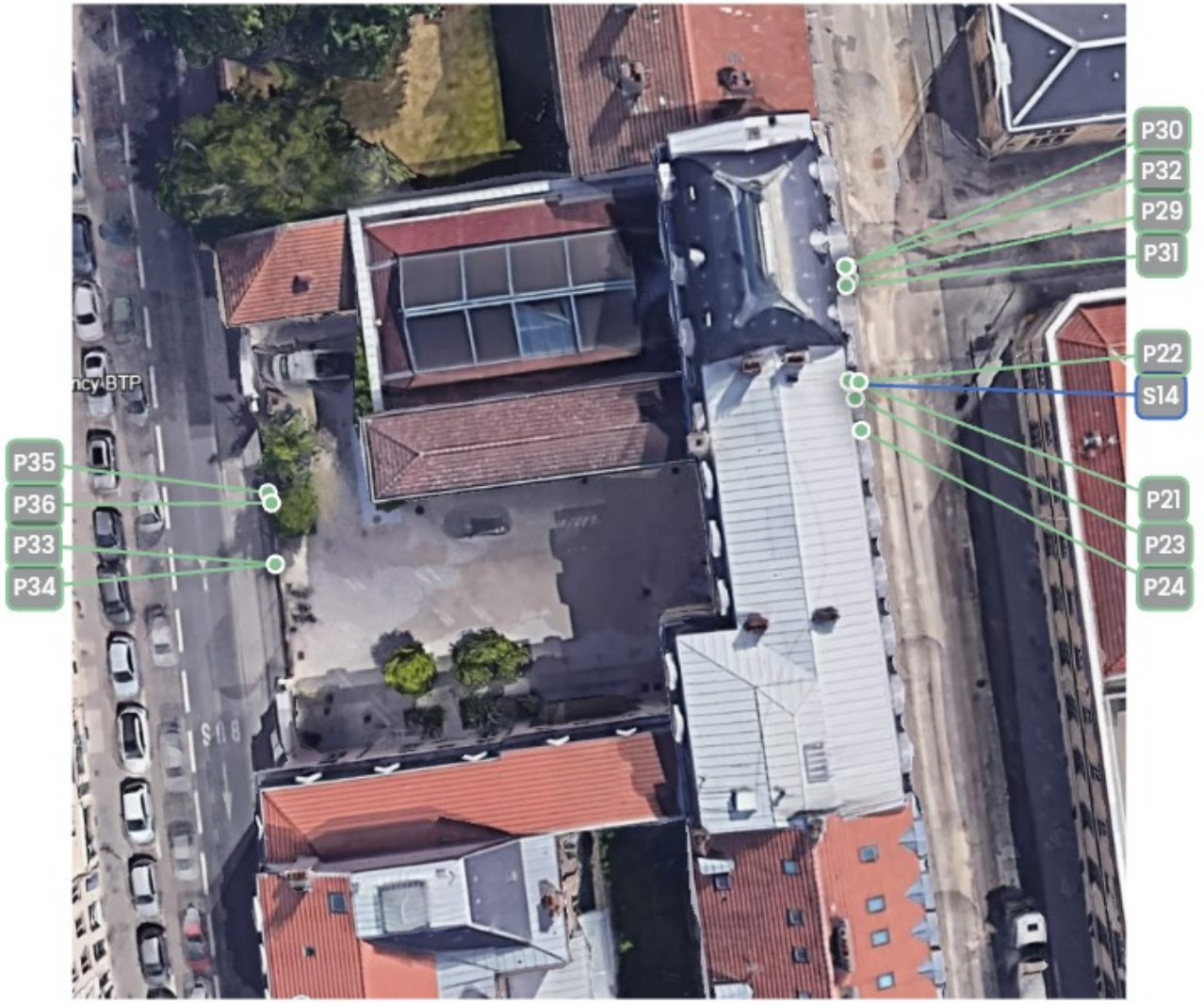
PLANCHE DE REPERAGE TECHNIQUE

La planche de repérage est indissociable du rapport

ADRESSE	Site principal - CCI 53 RUE STANISLAS 54000 NANCY	
Localisation PLAN DE MASSE	Date visite	Le 13/04/2026
	Auteur	Beranger Bernard
	N° dossier	31626609/S1/1
	Planche	1 / 1
	Indice	1

Vue utilisée :

Matériaux et produits contenant de l'amiante :



LEGENDE	Prélèvement positif	Prélèvement négatif	Sondage	Inaccessibilité	Observation

7.7. Rapport d'analyse du laboratoire

eurofins

Eurofins Analyses Pour Le Bâtiment Est SAS

BUREAU VERITAS EXPLOITATION SAS
Monsieur Beranger BERNARD
29 rue Antoine de St Exupéry - ZAC de Frocourt
54710 FLEVILLE DEVANT NANCY

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-26-LE-122574-01 | Date d'émission de rapport : 22/04/2026 2:46 |
Dossier N° : 26A014536 | Date de réception : 17/04/2026 | Date d'analyse : 17/04/2026
Référence dossier Client:1510797887/31626609/S1/1/2_31626609/1/1

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
001	BV3MW3762 Réf. Prel : P21 PLAN DE MASSE - BALCONS ET MARQUISE BAT C/Menuiseries extérieures : Peintures décoratives - (Multicouches/Orange, Vert)	Matériau de type peinture (de différentes couleurs)	**MET** * / FTYI	1 / 1 *	Calcination et attaque chimique et mécanique (méthode interne de traitement) *	Fibres d'amiante non détectées *
002 (1)	BV3MW3763 Réf. Prel : P22 PLAN DE MASSE - BALCONS ET MARQUISE BAT C/Murs et cloisons maçonnées "en dur" : Joints d'assemblage - (Ciment/Beige)	Matériau semi-dur (granulaire) (beige)	**MET** * / FTYI	1 / 1 *	Calcination et attaque chimique et mécanique (méthode interne de traitement) *	Fibres d'amiante non détectées *
003	BV3MW3764 Réf. Prel : P23 PLAN DE MASSE - BALCONS ET MARQUISE BAT C/Façades lourdes y compris poteaux : Ragréage - (Ciment/Gris)	Matériau semi-dur (noir) ; matériau dur de type mortier, béton, chape (gris)	**MET** * / FCYU	1 / 1 *	Calcination et attaque chimique et mécanique (méthode interne de traitement) *	Fibres d'amiante non détectées *

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 6 page(s). Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS
20, rue du Kochersberg
67700 Saverne, FRANCE
Tél: -: +33 6 74 89 13 21 - Fax: - - Site Web: www.eurofins.fr/amiante/analyses/
S.A.S. au capital de 1 530 320 € RCS Saverne SIRET 489 017 897 00013 TVA FR95 489 017 897 APE 7120B

ACCREDITATION N° 1- 1751
Portée disponible sur www.cofrac.fr
cofrac ESSAIS

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-26-LE-122574-01 | Date d'émission de rapport : 22/04/2026 2:46 | Page2/6
Dossier N° : 26A014536 | Date de réception : 17/04/2026 | Date d'analyse : 17/04/2026
Référence dossier Client:1510797887/31626609/S1/1/2_31626609/1/1

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
004	BV3MW3765 Réf. Prel : P24 PLAN DE MASSE - BALCONS ET MARQUISE BAT C/Façades lourdes y compris poteaux : Ragréage - (Ciment/Gris)	Matériau semi-dur (noir) ; matériau dur de type mortier, béton, chape (gris)	**MET** * / FCYU	1 / 1 *	Calcination et attaque chimique et mécanique (méthode interne de traitement) *	Fibres d'amiante non détectées *
005 (1)	BV3MW3766 Réf. Prel : P25 RDC - C032/Murs et cloisons maçonnées "en dur" : Peinture / Enduits lissés, projetés ou talochés - (Epais/Beige)	Matériau de type peinture (beige) ; matériau semi-dur de type enduit (beige) en traces	**MET** * / FCYU	1 / 1 *	Calcination et attaque chimique et mécanique (méthode interne de traitement) *	Fibres d'amiante non détectées *
006 (2)	BV3MW3767 Réf. Prel : P26 RDC - C032/Murs et cloisons maçonnées "en dur" : Peinture / Enduits lissés, projetés ou talochés - (Epais/Blanc)	Matériau de type peinture (de différentes couleurs)	**MET** * / FTYI	1 / 1 *	Calcination et attaque chimique et mécanique (méthode interne de traitement) *	Fibres d'amiante non détectées *
007 (1)	BV3MW3768 Réf. Prel : P27 RDC - C032/Murs et cloisons maçonnées "en dur" : Peinture / Enduits lissés, projetés ou talochés - (Epais/Beige)	Matériau de type peinture (beige)	**MET** * / FCYU	1 / 1 *	Calcination et attaque chimique et mécanique (méthode interne de traitement) *	Fibres d'amiante non détectées *

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 6 page(s). Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS
20, rue du Kochersberg
67700 Saverne, FRANCE
Tél: -: +33 6 74 89 13 21 - Fax: - - Site Web: www.eurofins.fr/amiante/analyses/
S.A.S. au capital de 1 530 320 € RCS Saverne SIRET 489 017 897 00013 TVA FR95 489 017 897 APE 7120B

ACCREDITATION N°
1- 1751
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-26-LE-122574-01 Date d'émission de rapport : 22/04/2026 2:46
Dossier N° : 26A014536 Date de réception : 17/04/2026 Date d'analyse : 17/04/2026
Référence dossier Client:1510797887/31626609/S1/1/2_31626609/1/1

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
008 (2)	BV3MW3769 Réf. Prel : P28 RDC - C032/Murs et cloisons maçonnées "en dur" : Peinture / Enduits lissés, projetés ou talochés - (Epais/Blanc)	Matériau de type peinture (de différentes couleurs) ; matériau dur de type mortier, béton, chape (gris)	**MET** * / LSY2	1 / 1 *	Calcination et attaque chimique et mécanique (méthode interne de traitement) *	Fibres d'amiante non détectées *
009	BV3MW3770 Réf. Prel : P29 PLAN DE MASSE - BALCONS ET MARQUISE BAT C/Verrières : Joints d'étanchéité entre menuiserie et ossature / Joints d'étanchéité entre menuiserie et ossature - (Métallique/Gris)	Matériau de type aluminium ; matériau semi-dur (collant) (beige) ; matériau semi-dur (collant) (noir)	**MET** * / FHTU	1 / 1 *	Calcination et attaque chimique et mécanique (méthode interne de traitement) *	Fibres d'amiante non détectées *
010	BV3MW3771 Réf. Prel : P30 PLAN DE MASSE - BALCONS ET MARQUISE BAT C/Verrières : Joints d'étanchéité entre menuiserie et ossature / Joints d'étanchéité entre menuiserie et ossature - (Métallique/Gris)	Matériau de type aluminium ; matériau semi-dur (collant) (beige) ; matériau de type peinture (vert) en traces ; matériau semi-dur (bitumineux) (noir) en traces	**MET** * / FTYI	1 / 1 *	Calcination et attaque chimique et mécanique (méthode interne de traitement) *	Fibres d'amiante non détectées *

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 6 page(s). Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS
20, rue du Kochersberg
67700 Saverne, FRANCE
Tél: -: +33 6 74 89 13 21 - Fax: - - Site Web: www.eurofins.fr/amiante/analyses/
S.A.S. au capital de 1 530 320 € RCS Saverne SIRET 489 017 897 00013 TVA FR95 489 017 897 APE 7120B

ACCREDITATION N° 1- 1751
Portée disponible sur www.cofrac.fr
cofrac ESSAIS

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-26-LE-122574-01 Date d'émission de rapport : 22/04/2026 2:46
Dossier N° : 26A014536 Date de réception : 17/04/2026 Date d'analyse : 17/04/2026
Référence dossier Client:1510797887/31626609/S1/1/2_31626609/1/1

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
011	BV3MW3772 Réf. Prel : P31 PLAN DE MASSE - BALCONS ET MARQUISE BAT C/Verrières : Joints d'étanchéité entre menuiserie et ossature - (Mastic/Gris)	Matériau souple de type joint (gris) ; matériau semi-dur (noir) en traces	**MET** * / FTYI	1 / 1 *	Calcination et attaque chimique et mécanique (méthode interne de traitement) *	Fibres d'amiante non détectées *
012	BV3MW3773 Réf. Prel : P32 PLAN DE MASSE - BALCONS ET MARQUISE BAT C/Verrières : Joints d'étanchéité entre menuiserie et ossature - (Mastic/Gris)	Matériau souple de type mastic (gris)	**MET** * / FTYI	1 / 1 *	Calcination et attaque chimique et mécanique (méthode interne de traitement) *	Fibres d'amiante non détectées *
013 (1)	BV3MW3774 Réf. Prel : P33 PLAN DE MASSE - GRILLES RUE STANISLAS/Façades lourdes y compris poteaux : Peintures - (Multicouches/Vert, Noir)	Matériau de type peinture (de différentes couleurs)	**MET** * / FHTU	1 / 1 *	Calcination et attaque chimique et mécanique (méthode interne de traitement) *	Fibres d'amiante non détectées *
014	BV3MW3775 Réf. Prel : P34 PLAN DE MASSE - GRILLES RUE STANISLAS/Façades lourdes y compris poteaux : Ragréage - (Ciment, Granuleux/Gris)	Matériau (pulvérulent) (gris) ; matériau semi-dur (granulaire) (gris) (beige)	**MET** * / FTYI	1 / 1 *	Calcination et attaque chimique et mécanique (méthode interne de traitement) *	Fibres d'amiante non détectées *

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 6 page(s). Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS
20, rue du Kochersberg
67700 Saverne, FRANCE
Tél: -: +33 6 74 89 13 21 - Fax: - - Site Web: www.eurofins.fr/amiante/analyses/
S.A.S. au capital de 1 530 320 € RCS Saverne SIRET 489 017 897 00013 TVA FR95 489 017 897 APE 7120B

ACCREDITATION N°
1- 1751
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-26-LE-122574-01 | Date d'émission de rapport : 22/04/2026 2:46 |
Dossier N° : 26A014536 | Date de réception : 17/04/2026 | Date d'analyse : 17/04/2026
Référence dossier Client:1510797887/31626609/S1/1/2_31626609/1/1

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
015	BV3MW3776 Réf. Prel : P35 PLAN DE MASSE - GRILLES RUE STANISLAS/Façades lourdes y compris poteaux : Peintures - (Multicouches/Vert, Noir)	Matériau de type peinture (de différentes couleurs)	**MET** * / FHTU	1 / 1 *	Calcination et attaque chimique et mécanique (méthode interne de traitement) *	Fibres d'amiante non détectées *
016 (2)	BV3MW3777 Réf. Prel : P36 PLAN DE MASSE - GRILLES RUE STANISLAS/Façades lourdes y compris poteaux : Ragréage - (Ciment, Granuleux/Gris)	Matériau dur (granulaire) (gris)	**MET** * / FHTU	1 / 1 *	Calcination et attaque chimique et mécanique (méthode interne de traitement) *	Fibres d'amiante non détectées *

Observation(s) échantillon(s)

(1) La totalité de l'échantillon a été utilisée pour rendre le résultat. Une contre-analyse sera impossible.

(2) Une lingette ayant été utilisée lors du prélèvement pour la protection de l'opérateur de repérage est présente dans l'échantillon. Celle-ci n'a pas été analysée.

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

Traitement par une méthode interne (**mode opératoire T-PM-WO22725**) en vue d'une identification des fibres au Microscope Electronique à Transmission (**MET**) selon parties utiles de la norme **NFX 43-050**.

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 6 page(s). Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS
20, rue du Kochersberg
67700 Saverne, FRANCE
Tél: -: +33 6 74 89 13 21 - Fax: - - Site Web: www.eurofins.fr/amiante/analyses/
S.A.S. au capital de 1 530 320 € RCS Saverne SIRET 489 017 897 00013 TVA FR95 489 017 897 APE 7120B

ACCREDITATION N°
1- 1751
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-26-LE-122574-01 | Date d'émission de rapport : 22/04/2026 2:46 | Page6/6
Dossier N° : 26A014536 | Date de réception : 17/04/2026 | Date d'analyse : 17/04/2026
Référence dossier Client:1510797887/31626609/S1/1/2_31626609/1/1

NB 1 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse, ceci afin d'éviter le risque d'inter-contamination. Les raisons de cette non séparation peuvent être : la trop grande adhérence des couches entre elles, des couches trop fines, le manque de matière d'une des couches, l'état de conservation dégradé d'une des couches.
NB 2 : Pour la recherche d'amiante dans les matériaux, la limite de détection garantie par prise d'essai dans les matériaux (en MOLP et /ou en MET) est de 0.1% en masse.
NB 3 : Le présent rapport ne mentionne que les analyses conclusives. Toutefois, conformément à son offre et à l'arrêté du 1er octobre 2019, le laboratoire met en œuvre les deux techniques MOLP et META sur tous les échantillons massifs . La mention sur le rapport d'une technique d'analyse par MET indique que les échantillons ont été traités selon l'annexe 2 du guide HSG 248 (MOLP) mais sans aboutir à un résultat conclusif.
NB 4 : Analyse réalisée dans le cadre des textes réglementaires suivants : Décret n° 2017-899 du 9 mai 2017, Décret n° 2019-251 du 27 mars 2019, Décret n° 2011-629 du 3 juin 2011, Arrêté du 1er octobre 2019 (JORF n°0245 du 20 octobre 2019 texte n° 18) modifié par l'Arrêté du 26 décembre 2019, Arrêté du 25 juillet 2022 (JOFR n°0238 du 13 octobre 2022, texte n°10),), Arrêté du 3 juin 2025 (JORFN°0152 du 2 juillet 2025 texte N° 8).
NB 5 : Le rapport est établi dans le cadre du cas 1 de l'article 6 de l'arrêté du 1er octobre 2019 à savoir la détection et l'identification d'amiante délibérément ajouté dans les matériaux et produits manufacturés. Dans ce cadre l'indication 1/1 en META signifie que deux prises d'essais ont été réalisées et mélangées dans une préparation unique qui conduit à l'obtention d'une seule grille.



Rayan JEBLI
Technicien(ne) Analyste

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 6 page(s). Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS
20, rue du Kochersberg
67700 Saverne, FRANCE
Tél: -: +33 6 74 89 13 21 - Fax: - - Site Web: www.eurofins.fr/amiante/analyses/
S.A.S. au capital de 1 530 320 € RCS Saverne SIRET 489 017 897 00013 TVA FR95 489 017 897 APE 7120B

ACCREDITATION N°
1- 1751
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac
ESSAIS